SAINT LÉON SUR VÉZÈRE

Lo Jornal d'Acqui

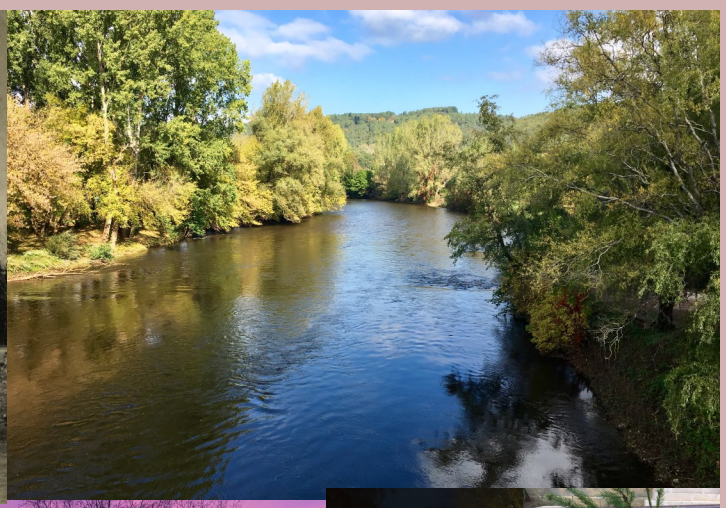

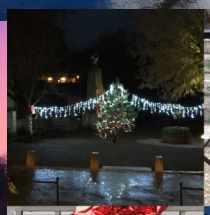

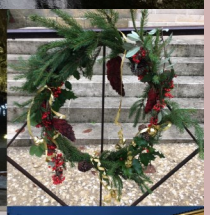

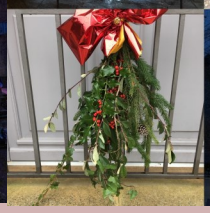

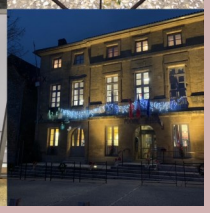

Mars 2021

LE MOT DU MAIRE

Cher(e)s habitant(e)s et ami(e)s de Saint Léon sur Vézère,

Il y a tout juste un an, nous entendions parler d'un virus étrange qui sévissait en Asie, cela nous paraissait si loin….

Et pourtant….

Ce virus s'est répandu sur la planète faisant des centaines de milliers de morts entrainant parfois des séquelles graves pour ceux qui s'en remettent. À ces drames de santé, s'ajoutent les drames économiques.

D'un naturel optimiste, j'ai la conviction que nous saurons ensemble surmonter ce problème sanitaire. Le conseil municipal a géré au mieux cette crise, en fonction des consignes de l'Etat, avec le personnel communal bien sûr mais surtout, chers St Léonnais, grâce à vous qui vous êtes montrés si prévenants entre vous, auprès de vos voisins ainsi que des personnes les plus vulnérables.
Je tiens à vous remercier pour cette formidable solidarité.

Pour la Mairie le défi est de taille : contacts réguliers et aides à nos ainés, ouverture de notre école dans les meilleures conditions sanitaires possibles en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique.

Malgré cette crise inédite, nous continuons à travailler pour améliorer le bien-être et la sécurité des habitants de notre village, voici quelques éléments :

- Réhabilitation d'un logement communal aux Granges,
- Mise en place du nouvel adressage,
- Modification et amélioration des sanitaires pour le camping municipal,
- Installation de deux bâches pour la prévention des risques incendies,
- Installation du nouveau système de collecte des ordures ménagères,
- Réaménagement de la voie communale entre « La Croix d'Oribus » et La D706,
- Augmentation de la réserve foncière de la commune, suite à l'acquisition du parking situé derrière l'école, du terrain de pétanque et de l'atelier des agents techniques,

Voilà nos projets pour 2021.

Nous sommes actuellement dans un tunnel bien sombre, mais en y mettant une dose de patience, un zeste d'optimisme et une grosse pincée de confiance nous pourrons en sortir et reprendre une vie libre, et, espérons-le nous retrouver dans toutes les différentes manifestations de notre vie locale, qui nous ont tant manquées l'année dernière.

Grâce, entre autres, à la campagne de vaccination, je suis convaincu que 2021 nous apportera tout cela.

Soyons positifs, patients et confiants pour l'avenir.

Une nouvelle fois, je veux en mon nom, au nom du conseil municipal et au nom de l'ensemble du personnel communal, vous exprimer tous nos vœux de bonheur, de santé et de sérénité.

Comptez sur mon total engagement à vos côtés.

Yannick DALBAVIE

LE SOMMAIRE

DANS CE NUMÉRO :

Édito du Maire	2	Sécurité incendie	15
Flash infos	3	Adressage	16
Mairie / Agence Postale Communale	4	Kfé Léon	16
Bibliothèque	4	Extrait Conseil Municipal 1897	17
État Civil / Actus Covid-19	5	Frelon asiatique	18
Ils participent à la vie du village	6-7	Chats errants	18
Reportage photo évènements	8-9	Grand Site de France Vallée de la Vézère	19
Le Manoir de la Salle	10-11	Guichet Unique	19
La station de pompage	12-13	École	20-21
Bilan travaux du Bourg	13	Mot de l'opposition	22
SICTOM	14	Numéros utiles	23

Flash infos

Depuis le mois d'octobre 2020, Denis FILLERIN intervient en tant que prestataire extérieur pour l'entretien du village.

Distribution de sacs de Pré - Tri par le SICTOM: Jeudi 20 Mai 2021

Devant l'école 8h30 -12h30 Devant la mairie : 13h30 - 17h00

La Mairie propose à la vente un poêle à bois comme neuf au prix de 800€.

Des travaux vont être engagés sur les logements communaux du lotissement des Granges : rénovation intérieure, peinture des volets, isolation, chauffage.

Le recensement citoyen initialement prévu en janvier et février 2021 est reporté à 2022 à cause de la crise sanitaire

Le film d'archive sur la crue de 1960 tourné à St Léon sur Vézère que nous avions diffusé sur Facebook est disponible à la mairie. Nous pouvons le copier sur clé USB.

Chaque électeur peut interroger sa situation électorale (savoir sur quelle liste il est inscrit, dans quel bureau de vote, vérifier qu'il n'est pas radié…). Pour cela rendez vous sur service-public.fr, dans la barre de recherche taper « interroger sa situation électorale ».

À partir du 22 Mars 2021, nouveaux horaires

Mairie

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Fermée le mercredi

13h30 - 17h30

05.53.50.73.16

contact@saint-leon-sur-vezere.fr

www.saint-leon-sur-vezere.fr

: Mairie de Saintléonsurvézère

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Fermée le mercredi

13h30 – 17h30

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courrier et colis
- Vente enveloppes et emballages Prêt-à-envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne par le titulaire (max 350€)
- Dépôt de chèques
- Accès internet

BIBLIOTHÈQUE

Abonnement : 7€ pour une année et par famille.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h à 18h

jeudi de 15h30 à 18h00

vendredi de 15h30 à 18h00

En partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Dordogne, le stock des livres est renouvelé deux fois par an.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, Sylvie vous propose de livrer à domicile.

ÉTAT— CIVIL

Ils se sont dit « Oui »

Mme BOU Rébecca et M. RIACHI Roy

Le 29 octobre 2020

Ils nous ont quittés

Madame DELBARY épouse MANET Madeleine le 25 septembre 2020

Monsieur DELETAIN Michel le 15 janvier 2021

Madame DESPONT épouse RIGAL Simone le 20 janvier 2021

Actus Covid-19

La vaccination des + de 75 ans a commencé depuis le 18 janvier 2021.

Le centre de vaccination le plus proche est celui de Sarlat situé au Centre Culturel.

Il y a en tout cinq centres de vaccination en Dordogne (Bergerac, Nontron, Périgueux, Ribérac et Sarlat) trois autres sont en cours d'ouverture (Excideuil, Lanouaille et Villefranche du Périgord)

La réservation est **obligatoire** soit par téléphone au 05.53.31.76.94 ou sur internet www.sante.fr.

À l'heure actuelle, tous les rendez-vous sont **complets**. Rassurez-vous et rassurez vos proches, de nouveaux RDV s'ouvriront, à mesure des nouvelles livraisons de vaccins.

Ils participent à la vie économique du village, …

Après « l'ornithorynque » et ses réalisations « high tech » que nous avions évoquées dans notre précédent numéro, c'est un retour à la tradition qui aujourd'hui nous intéresse.

En effet, notre village a la chance de compter parmi ses habitants une feuillardière, et pas n'importe laquelle, puisqu'elle est aussi membre du conseil municipal après avoir été largement élue. Nous parlons donc d'Estelle PHELIP. Après avoir mené une activité professionnelle intense en tant qu'assistante sociale en Sarladais, Estelle a éprouvé le besoin de « passer à autre chose » et a souhaité reprendre le métier dans les pas de son père.

Mais qu'est-ce qu'est le feuillard ? Il y a plusieurs définitions du mot feuillard, mais dans le cas qui nous occupe, nous retiendrons la suivante qui concerne la tonnellerie : *Branche refendue du châtaignier ou de saule utilisée pour faire les cerceaux de tonneaux .*

Mais avant d'arriver au cercle parfait destiné à entourer des tonneaux de grand cru, il y a plusieurs étapes à respecter.

Tout d'abord, la recherche du bois dans les taillis. C'est à partir de la mi-septembre et jusqu'à la fin février que notre feuillardière doit aller couper les repousses de châtaigner encore appelées « barres », avant que la sève ne remonte. « *On n'opère pas quelqu'un sans qu'il soit endormi* » disait le grand-père d'Estelle. Le principe est de couper proprement et régulièrement sur les souches. Estelle nous explique ainsi qu'elle travaille actuellement sur des souches qui ont été exploitées précédemment par, … son arrière-grand-père. Ce qui est bien la preuve que le feuillardier contribue à l'entretien des bois sans les détruire. Une fois les barres stockées pour la production du mois (en effet, il ne faut pas que le bois sèche trop afin qu'il garde toute sa souplesse) il faut les rendre le plus lisse possible en éliminant les éventuelles petites branches.

Maintenant le travail en atelier peut commencer :

Fendre la barre en deux après avoir respecté la longueur correspondant à la commande en prenant soin de ne surtout pas casser.

Affiner la demi-barre appelée « côte » ou « feuillard » afin de lui donner toute sa souplesse. C'est un travail de rabotage qui consiste à faire en sorte que l'épaisseur soit régulière sur toute sa longueur et qui demande beaucoup de force physique.

La « côte » est maintenant plus souple, mais, il faut lui donner un début de courbure. Pour cela, Estelle va la passer dans une cintreuse qui va la mâcher sur toute leur longueur. C'est une étape cruciale, car s'il y a un défaut, la « côte » peut casser.

Le travail est presque fini, il faut maintenant, pour donner la forme définitive de cercle aux « feuillards », les conditionner dans une sorte de moule dont les dimensions sont ajustées en fonction de la taille demandée par l'acheteur.
Les feuillards sont ainsi superposés les uns sur les autres, et attachés ensemble pour former une meule de 24 feuillards.

Et voilà un bien joli stock prêt à partir !

Mais, si vous voulez en savoir plus sur le métier, n'hésitez pas à contacter l'AFP (Association des Feuillardiers du Périgord), sachant, qu'avec le métier de lauzier, il s'agit là d'un artisanat promu par le Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Association des Feuillardiers du Périgord

-Moulin de Pagenal -
24620 Les Eyzies
Tél : 06 03 93 47 34 - Mail : afp24@gmx.fr

Crue de la Vézère

La Vézère est sortie de son lit lundi 1er février 2021, le pic a été atteint à Montignac dans la nuit avec une hauteur de 5m50.

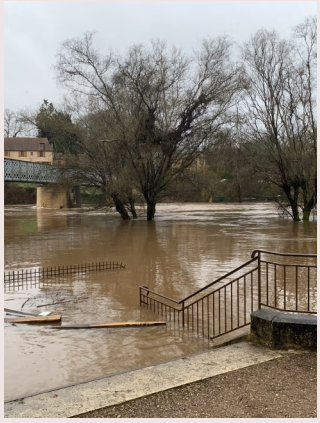

La Municipalité remercie chaleureusement les Saint-Léonnaises et Saint-Léonnais pour leur solidarité et leur soutien spontané.

Cérémonie du 11 novembre 2020

Malgré le contexte sanitaire, une cérémonie de commémoration et d'hommage à tous les « Morts pour la France » a été rendue à l'occasion des 102 ans de l'armistice du 11 novembre.

Reportage « Au fil de l'eau » sur France Bleu Périgord

Diffusé la semaine du 1er au 5 février 2021, Marie-Dominique PRIVE est venue interviewer des personnalités du village .

Un joyau médiéval à la porte du village

Plantée comme un gardien à l'entrée du village, la tour carrée du Manoir de la Salle semble veiller à la tranquillité des habitants de Saint Léon. C'est en effet au XIIIe siècle que fut construite cette tour. Elle fit l'objet de plusieurs rénovations au cours des siècles. Aujourd'hui, elle apparaît couverte par un toit de lauzes à quatre pans et couronnée de mâchicoulis. On dispose de peu d'informations sur ce monument, on sait seulement que c'est au XVe que lui fut ajouté le manoir. L'ensemble semblait communiquer et être entouré de murs, à l'image d'une petite forteresse médiévale. Il est en effet étonnant de découvrir ce monument, non pas sur une hauteur comme nombre de châteaux forts ou de maisons fortes ou encore d'abris dont la vocation étaient de surveiller et protéger les villageois, mais pour autant, le manoir de la Salle avait bien une vocation défensive car à l'époque St Léon était un village important avec un port et une activité commerciale intense. Il passa, au gré des mariages, entre les mains de plusieurs familles nobles du Périgord, (de Mâtres, Vivans, Cheylard) et appartient aujourd'hui à Jean-Max Touron qui vient d'en faire l'acquisition.

C'est ainsi que Saint Léon qui peut s'enorgueillir d'un riche patrimoine historique va pouvoir, grâce à Jean-Max Touron ajouter à son catalogue de visites, cette petite merveille du Moyen Âge qui devrait être ouverte au public à compter du mois d'Avril.

Jean-Max Touron a une passion pour le Périgord et son histoire. Il a ainsi fait l'acquisition de plusieurs sites troglodytiques, et les a sortis de leur long sommeil pour notre plus grand bonheur. Il a porté son choix aujourd'hui sur le Manoir de la Salle qui n'a rien de troglodytique. Pourquoi ce choix ? Peut-être parce qu'en vallée de Vézère, il n'y a plus un seul trou dans la falaise qu'il ne connaisse déjà, mais surtout parce que c'est un rêve d'enfant.

« Tous les petits garçons rêvent de châteaux forts et de donjons, … », et puis, il y a une certaine continuité avec la rénovation de la Maison forte de Reignac qui a été habitée de la préhistoire à 1588.

Mais, en échangeant avec notre hôte, on comprend vite combien cet amour de sites historiques est certes une passion, mais cette passion n'est pas purement intellectuelle ou passive, non, Jean-Max Touron, passionné, met la main à la pâte, fait les joints, décape les pierres, remonte les murs, …

Bref, s'investit personnellement et financièrement.

Alors, Monsieur Touron, quel avenir voyez-vous pour ce domaine ?

Une ouverture au public pour faire découvrir le charme de cette demeure et la beauté de son mobilier.

Un jardin de plantes médicinales de l'époque dans une partie du parc**.** Une scénographie de la médecine et des apothicaires dans le donjon afin de profiter de l'exceptionnelle collection de pots et de divers objets médicaux acquis en même temps que le manoir.

D'autres projets viendront certainement, mais ils seront le résultat des enquêtes de satisfaction que Jean Max Touron propose à la fin de chaque visite.

Mais pour l'instant, le Manoir de la Salle résonne des coups de marteau et du bruit de la perceuse, et nous serons très heureux de suivre l'avancement des travaux, en espérant que l'ouverture se fera dans les temps souhaités.

Enfin, avant de fermer la porte du Manoir, une question reste sans réponse :

Quelle est l'origine de son nom ?

Amis lecteurs, si vous détenez des informations à ce sujet, merci de bien vouloir nous les faire partager !
(contacter la Mairie : contact@saint-leon-sur-vezere.fr)

Retrouver d'autres photos du manoir sur sa page Facebook : Donjon & Manoir de la Salle

LE SAVIEZ - VOUS ? La station de pompage à La Rochette

Nous disposons à Saint Léon d'une station de pompage et de distribution d'eau ultra-moderne d'une grande importance pour la commune, bien sûr, mais aussi pour dix autres communes environnantes qui se trouvent être alimentées en eau à partir de Saint Léon.

C'est dans le Jura que commence cette aventure. L'eau prend sa source dans une faille rocheuse et va traverser une partie de la France avant d'arriver dans notre station. Au cours de ce voyage, elle va traverser plusieurs types de sols qui vont la filtrer et la charger en calcaire. C'est donc sur la commune de Saint Léon qu'après avoir fait un forage de 300 m de profondeur on a trouvé une nappe phréatique suffisamment importante pour justifier l'installation d'une station de pompage.

Mais commençons la visite en poussant la porte du grand bâtiment de couleur claire situé à la Rochette (entre la ferme de chez Mme Gorsse et la maison de Mr Bruneteau). Tout de suite, on est impressionné par la taille des machines qui y sont installées. Un premier arrêt s'impose à la trappe au ras du sol sur notre droite. En soulevant le couvercle, on découvre une échelle qui descend dans une cuve remplie d'eau. Là se trouvent plus de 300 m3 d'eau s'étalant dans une citerne dont les dimensions souterraines sont celles du bâtiment.

Sur notre gauche, ce sont quatre cylindres bleus (dont deux plus importants en taille) qui, couchés sur le sol pompent l'eau dans la cuve et vont ensuite alimenter les différents châteaux d'eau.

Les pompes les plus grosses alimentent Argilier et les plus petites La Fagette.

Chaque pompe est alimentée électriquement (boite bleue carrée sur le dessus) et raccordée sur le transformateur extérieur

Derrière les pompes se trouvent deux réservoirs d'air (en rouge) servant à réguler la pression afin que le débit d'eau soit toujours à peu près stable.

Toute une installation informatique surveille en permanence la qualité de l'eau et rajoute si nécessaire du chlore, … et signale aux services de Veolia le moindre dysfonctionnement.

Bilan Aménagement 2ème tranche de l'aménagement du bourg

FINANCEMENTS	MONTANTS
ÉTAT	34 140.74 € H.T
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	79 860.43 € H.T
F.I.S.A.C.	62 007.00€ H.T
RÉSERVE PARLEMENTAIRE	5 000.00€
COMMUNE	165 139.47 €

SICTOM

Si le calendrier le permet, les badges devraient être distribués à chaque redevable en 2022 (foyers, entreprises, collectivités publiques, associations) et nous testerons tous le nouveau système (dépôt, collecte et facturation).
En 2023, la Redevance incitative devrait s'appliquer à tous. Il s'agira d'une facture détachée de tout impôt local. La TEOM disparaitra de la feuille des impôts sur le foncier bâti.

Si certaines personnes regrettent de ne plus pouvoir jeter un sac jaune en entier, il convient de le répéter : **la qualité du tri dans les nouveaux conteneurs est bien meilleure** et d'avoir limité la taille de l'ouverture, évite d'y déposer des sacs (noirs ou jaunes).

Alors pour préparer 2022 et 2023, prenez dès aujourd'hui l'habitude d'un tri de qualité (emballages vides et papiers propres et secs, bouteilles et pots en verre à part), l'apport en déchèterie de tout encombrant, le don de tout ce qui peut être utile aux autres, le compostage à la maison des végétaux de cuisine et de jardin.

Implantation des points de collecte des ordures ménagères

Trois points de collectes d'ordures ménagères vont être installés à Saint Léon.
Suite à la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, un aménagement paysager est prévu afin d'intégrer au mieux ces installations.

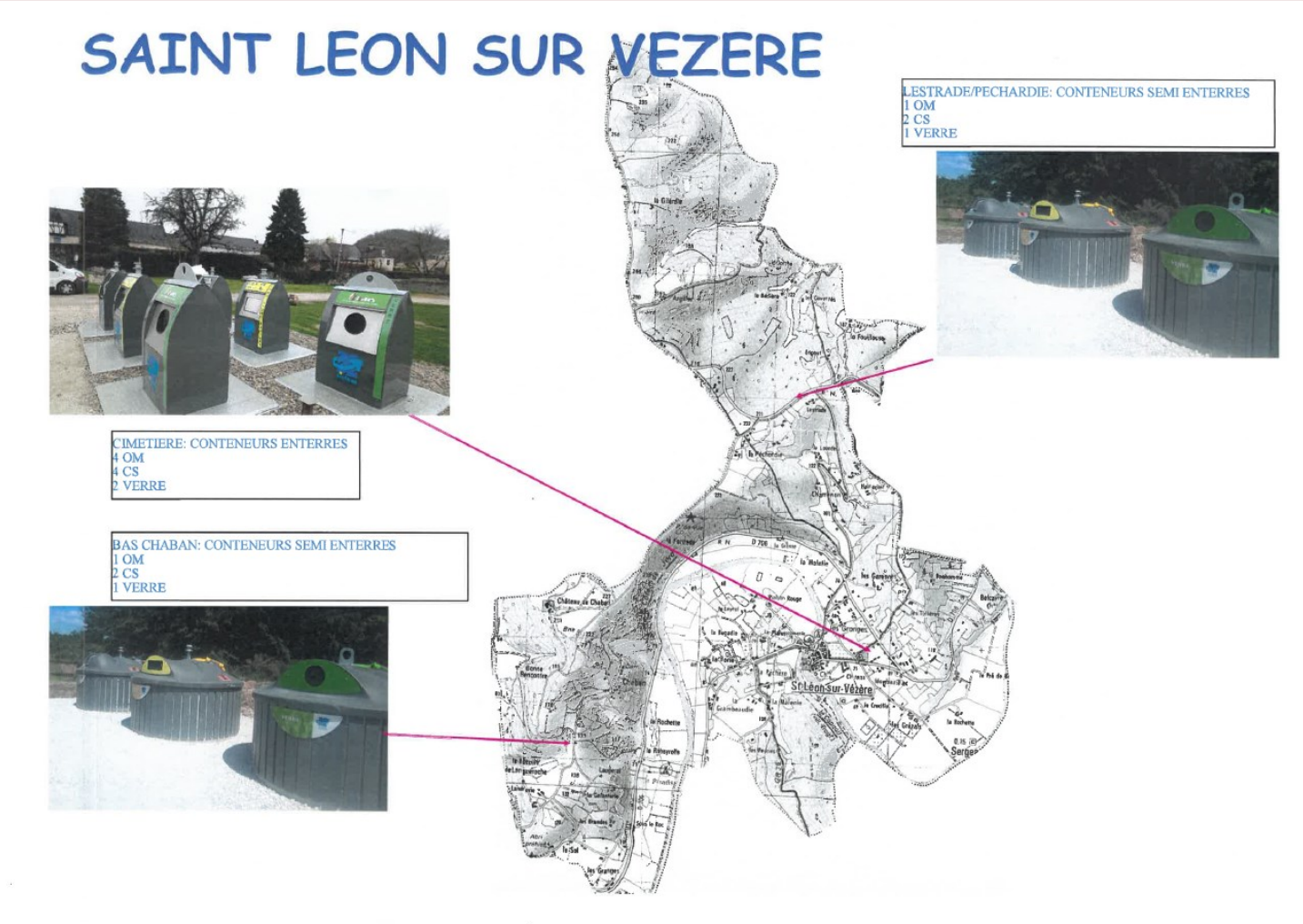

Sécurité incendie

Le Règlement Départemental pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.) fixe les règles et procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau incendie (P.E.I.) servant à l'alimentation des engins de lutte contre l'incendie.

Sur la commune, nous recensons une douzaine de points d'eau incendie, mais le trop faible diamètre des canalisations à supporter des poteaux incendies nécessite d'installer deux bâches à incendie au lieu-dit La Bugadie et Chaban.

Il s'agit d'une citerne souple de 30 m³, en bordure de terrain pour faciliter l'accès aux camions de pompiers. L'installation a une emprise au sol de 10 m sur 10 entourée d'une clôture avec un emplacement de 4m sur 3 pour la mise en place de la pompe lors de l'intervention des pompiers.

Enfin, sur recommandation de l'Architecte des Bâtiments de France, un talus de 60 cm environ entourera les sites pour y planter des essences locales saisonnières et annuelles pour une meilleure insertion paysagère.

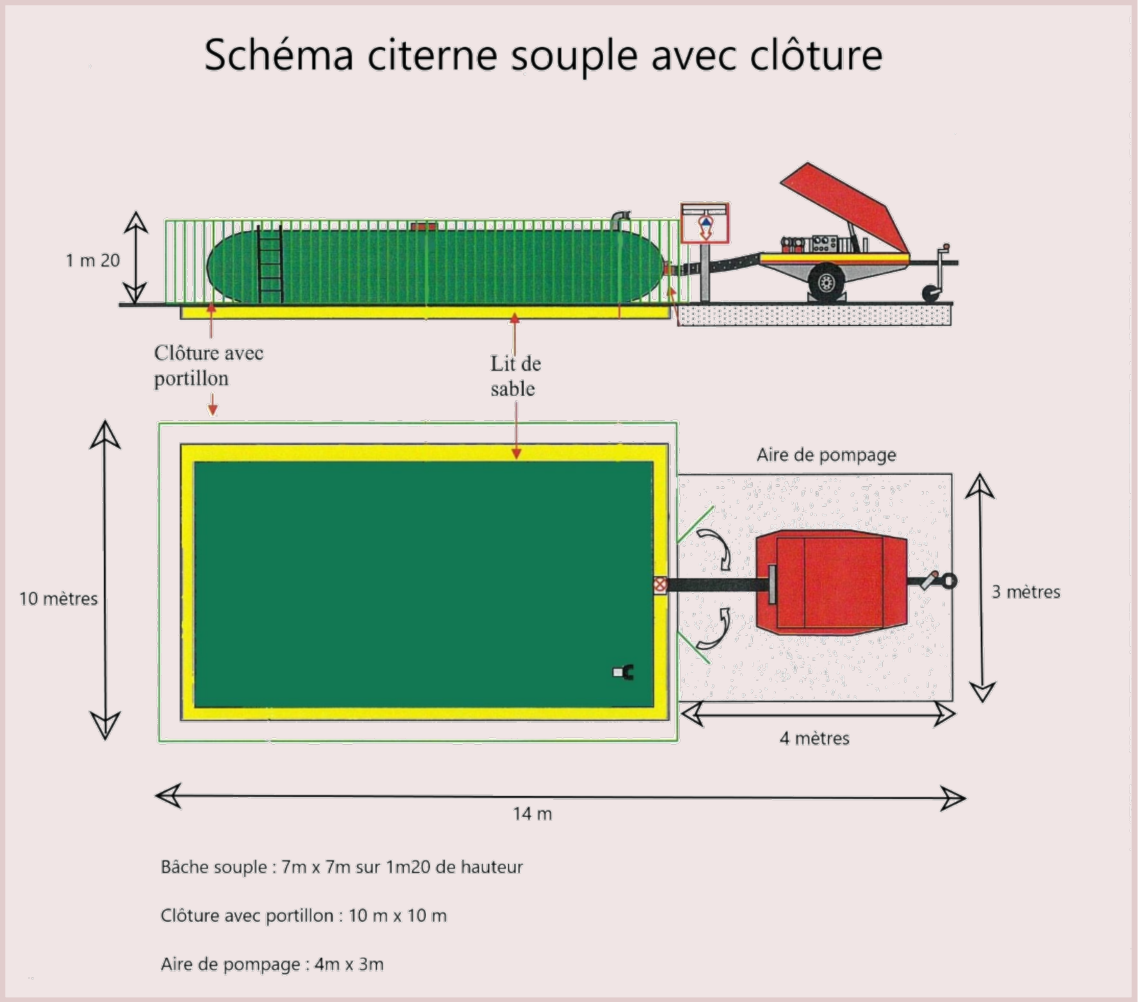

Information Adressage

La commune de Saint Léon sur Vézère a finalisé la dénomination des voies publiques et la numérotation des habitations.

Pour rappel, cette démarche est indispensable pour contribuer à améliorer l'accessibilité de votre logement par les services de secours, la Poste, les livreurs et le déploiement de la fibre optique grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise.

La dénomination des lieux dits pourra être conservée.

À la suite des élections départementales et régionales de juin, une attestation de modification d'adresse vous sera envoyée. Elle vous permettra de transmettre votre nouvelle adresse à vos différents contacts personnels et administratifs et vous précisera les modalités de retrait de votre plaque en mairie.

À la réception des panneaux de voirie, les agents municipaux procèderont progressivement à leur implantation. Les panneaux seront couleur crème et l'écriture de couleur bordeaux. Le secrétariat et les élus resteront à votre disposition pour toute question ou aide.

Zoom sur le Kfé Léon

Café associatif pour tous, ouvert de novembre à fin mars.

Ils organisent des après midi et des soirées les vendredis et les dimanches autour d'un café, d'un thé ou d'une soupe. Les adhérents participent en aidant sur place ou en concoctant des tartes, quiches ou autres ... Ils proposent des soirées contes, musique, jeux et des ateliers.

Soyez les bienvenus pour apporter vos propositions d'animation.

Contactez Sylvie par mail sylvie.moquet@yahoo.fr

À partir de ce numéro, nous vous ferons découvrir des extraits des conseils municipaux des siècles derniers. Pour ce 1 er extrait nous nous sommes intéressés à la Vézère.

Extrait du conseil municipal du 27 mai 1897

DÉPARTEMENT de LA DORDOGNE.

ARRONDISSEMENT de Sarlat

AN 1893

(Loi du 5 Avril 1884).

CANTON de Montignac

COMMUNE de St Léon sur Vézère

REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de St Léon-sur-Vézère

Le présent Registre contenant cinquante feuillets, a été coté et paraphé par nous,

Sous-Préfet de Sarlat

A Sarlat, le 11 Novembre 1893

Le Sous-Préfet,

SOUS-PRÉFECTURE DE SARLAT DORDOGNE

EXTRAIT DE LA LOI DU 5 AVRIL 1884.

Art. 50. — Le Conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Quand, après deux convocations successives, à trois jours au moins d'intervalle, et dûment constatées, le Conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise, après la troisième convocation, est valable, quel que soit le nombre des Membres présents.

Art. 51. — Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, sauf le cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante. Le vote a lieu au scrutin public, sur la demande du quart des Membres présents; les noms des votants, avec la désignation de leurs votes, sont insérés au procès-verbal.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des Membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation. — Dans ces derniers cas, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Art. 52. — Le Maire, et à défaut celui qui le remplace, préside le Conseil municipal. Dans les séances où les comptes d'administration du Maire sont débattus, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même quand il ne serait plus en fonctions, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Le Président adresse directement la délibération au Sous-Préfet.

Art. 54. — Les séances des Conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil municipal, par assis et levé, sans débats, décide qu'il se formera en Comité secret.

Art. 56. — Le compte rendu de la séance est, dans la huitaine, affiché par extrait à la porte de la Mairie.

Art. 57. — Les délibérations sont inscrites, par ordre de date, sur un registre coté et paraphé par le Préfet ou le Sous-Préfet. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

Art. 58. — Tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication, sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

Périgueux. Imp. Dalage et Joseb.

… le conseil émet ensuite le vœu suivant :

Considérant que sur la rivière Vézère la navigation a complètement disparu ; que sans en chercher la cause dans les nombreux moyens d'exploitation des propriétés riveraines ou la trouver dans les nombreuses et nouvelles routes et ponts qui sillonnent la vallée de la Vézère et dans les chemins de fer anciens et nouveaux qui entourent cette rivière ; que c'est à peine si un seul maitre de bateau en remonte le cours à de longs et très rares intervalles ;

Considérant que l'autorité administrative s'inspirant sans doute des mêmes raisons a déjà reconnu l'inutilité de la déclaration de navigabilité pour une large partie de la Vézère et l'y a supprimée ; que sur l'autre partie restant navigable elle a supprimé les cantonniers et les chefs cantonniers et leur a donné d'autres emplois ;

Considérant que la partie qui reste affectée au service des bateaux, malgré son entretien, n'offre plus d'utilité qu'à quelques intérêts particuliers isolés ;

Considérant au contraire que la déclaration de navigabilité dont le but est l'utilité publique, atteint un résultat contraire :

1) à cause du chemin de halage de 24 pieds (30 pieds pour la distance des arbres) que les riverains doivent fournir à titre de servitude légale pour les besoins de la navigation ;

2) par suite de l'étendue de cette servitude qui défend d'élever des arbres haies ou clôtures sans se conformer aux distances prescrites

3) en empêchant les riverains d'utiliser leur terrain et de laisser pousser des arbres ou haute futaie dont l'abondance fournirait aux propriétaires et au commerce ample provision de bois ;

Considérant aussi et surtout que non seulement ces bois seraient une source de revenus pour les riverains et orneraient encore les bords déjà sécurisants de la Vézère, mais qu'ils préserveraient les riverains et leurs habitations du torrent et des inondations trop fréquents qui les menacent :

Considérant enfin que l'intérêt particulier n'est pas ici appréciable en considération de l'intérêt général

Pour ces motifs, au nom de la commune de St Léon , le conseil à l'unanimité des membres présents, émet le vœu que Mr le Préfet veuille bien proposer le déclassement de la Vézère comme rivière navigable dans la partie qui reste encore affecté à ce service et provoquer le changement à opérer dans le régime existant en cette nature, les droits de l'Etat sur la surveillance , la police et l'administration de la pêche restant sauvegardés suivant les lois.

DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

La communauté de commune prend en charge 40% du montant total de la facture de destruction du nid, sur présentation de la facture d'intervention. Renseignements au 05 53 51 70 70.

Source : Les Petits Radis

DIVAGATION ANIMALE - CHATS ERRANTS

L'article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime définit le chat en état de divagation comme suit :

« *Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations, ou à plus de 1000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ou dont le propriétaire est inconnu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.* »

La divagation d'animaux est interdite par l'article L. 211-19-1 dudit code. Il est rappelé aux propriétaires que **l'identification de leur animal est obligatoire depuis 2012, à partir de 7 mois pour les chats et 4 mois pour les chiens.**

La stérilisation est vivement conseillée afin d'éviter une trop grande prolifération, un couple de chat peut engendrer jusqu'à **20 000 chatons en à peine 4 ans** …

La municipalité est amenée à intervenir en cas de regroupement de chats libres dans des lieux publics de la commune et à mener des campagnes de stérilisation avec une association. Le coût s'élève à 50% pour la mairie, 25% pour l'association et 25% SPA. Une fois stérilisés et identifiés, les chats sont remis en liberté sur leur lieu d'origine.

Si un chat apparaît domestiqué : il est possible de l'amener chez le vétérinaire pour lire son éventuelle puce, puis avec une autorisation de la mairie, le déposer à la SPA (convention signée avec la SPA de Périgueux-Marsac) qui se chargera de diffuser une annonce pour retrouver ses éventuels propriétaires.

Au bout de 8 jours, le chat peut être proposé à l'adoption.

La Vallée de la Vézère devient le 20 ème Grand Site de France

La Vallée de la Vézère a été classée Grand Site de France par le Ministère en charge de l'Environnement le 31 janvier 2020 pour une durée de 6 ans renouvelable. Il distingue une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

Les Grands Sites de France ont tous en commun d'être des Sites Classés, protégés par la loi, et connus pour la beauté de leurs paysages. Ils sont engagés dans une démarche exigeante portée par les habitants et les collectivités locales.

Préserver des sites fragiles très attractifs, tout en permettant aux visiteurs de prendre le temps de la découverte et de vivre une expérience sensible des lieux.

Certains territoires ont déjà le label, comme le Grand Site de France Vallée de la Vézère, et d'autres sont en cours de labellisation. Actuellement, 20 sites sont labellisés Grand Site de France (chiffre de 2020).

Le Grand Site de France Vallée de la Vézère se concentre sur le parcours aval de la Vézère (partie périgourdine de la Vézère), depuis la commune de Terrasson-Lavilledieu jusqu'à sa superbe confluence avec la Dordogne, sur la commune de Limeuil, soit un total de 35 communes touchées par ce classement.

Sous l'appellation « vallée de la Vézère », le Grand Site de France comprend également l'ensemble des vallons secondaires qui rythment les paysages de la vallée principale, parmi eux, les vallées des Beunes.

Un projet immobilier ? Zoom sur le Guichet Unique

Depuis 2013, le Guichet Unique accompagne toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration ou extension (bâtiment agricole, d'habitation, infrastructure publique et autres). L'objectif est de mettre à disposition de ces personnes, un accompagnement concerté et des conseils adaptés à leur projet, afin de faciliter les démarches techniques et administratives, et d'orienter les projets vers une plus grande intégration du bâti.

Les services compétents et adaptés à la demande du porteur de projet, qui instruisent par la suite les dossiers, sont présents. À savoir :

- L'Architecte des Bâtiments de France,
- La Direction Départementales des Territoires,
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Le service instructeur de la Communauté de Communes,
- Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement,
- La Chambre d'agriculture (pour les projets agricoles),
- Le Maire de la commune ou son représentant.

©Pôle d'interprétation de la Préhistoire

La prise de rendez-vous se fait auprès de l'équipe du Grand Site de France Vallée de la Vézère, 30 jours maximum avant la date du Guichet Unique : guichet-unique@pole-prehistoire.com
Manon MONTOULIEU : 05 53 51 70 79
Caroline FILLAIRE : 05 53 06 06 47

Que s’est-il passé à l’école …

Cueillette et fête de la pomme

110 kg de pommes de nos jardins,
on pèse, on broie, on presse, on filtre, on stérilise et hop 56 litres de jus de pommes

HO HO HO …. Noël 2020 au grand air

Atelier cuisine, préparation de la galette à la frangipane et à la compote de pomme

Les GS ont créé de super bonhommes en pâte à modeler pour travailler les membres du corps humain. Trop fort !

Galette pour les anniversaires de l'hiver 2020

Mot de l'opposition

Réflexion printanière

Nous vous faisons parvenir aujourd'hui notre deuxième réflexion. Avant de partager avec vous nos deux points de vue sur notre engagement au sein du Conseil municipal, nous voudrions faire preuve d'optimisme en souhaitant que la vie retrouve son sens normal avec le retour du printemps.
Le retour des hirondelles ne peut qu'annoncer un bonheur retrouvé, tel deux élus d'opposition au sein de la majorité.

Nous sommes sur un premier semestre d'expérience. Nous avons assisté à un conseil par mois avec grande assiduité. Nous avons fait part de notre point de vue sur les sujets suivants :
- organisation des déchets,
- dépenses liées aux infrastructures concernant le camping et les services liés au camping,
- traitement des déchets compostables avec procédé de broyage au sol,
- aménagement des biens locatifs au lieu-dit Les Granges.

Nous avons pris note des aspects financiers sur ces dossiers. Et, lors de nos interventions, nous avons insisté sur la notion de démocratie locale.

Nous avons apporté notre soutien à deux dossiers. Philippe LAUGÉNIE s'est impliqué sur la finalisation du projet de nouvel adressage. De son côté, Philippe JARDEL s'est investi sur la gestion et l'organisation des services techniques liés principalement à l'entretien des espaces verts.

Au sens de notre engagement premier, nous restons sur nos convictions de mettre les St Léonnais au centre de nos décisions pour développer des espaces d'échanges inter générationnels à travers un parc associé à des thématiques sur la biodiversité. Pour l'instant, nous estimons que le compte n'y est pas mais, soyons patients. Qui sait attendre peut être gagnant !

Sachez que nous restons toujours disponibles et à votre écoute. Nous ne manquerons pas de nous faire le relais de vos demandes.

Aujourd'hui, ce que nous souhaitons le plus, c'est retrouver une vie normale et pouvoir enfin tous vous convier à la plantation de nos « mai » !

Soyez prudent, prenez soin de vous !

Philippe JARDEL et Philippe LAUGÉNIE

NUMÉROS UTILES

Numéros d'urgence(24/24h) Appel gratuit

Urgence médicale (Samu) 15

Police – Gendarmerie 17

Pompiers 18

Numéro d'urgence européen 112

Samu social 115

Violences Femmes Info 3919

Enfance en danger 119

Personnes déficientes auditives 114

Alerte attentat - Alerte enlèvement 197

ENEDIS - DÉPANNAGE

Particuliers et Professionnels (=< 36 kVA) immobilier/construction 0972 675 024

Clients Entreprises (>36 kVA) ..... BT 0811 882 200 / HT 0811 010 211

Dépannage producteurs 0970 818 543

AGRESSION D'OUVRAGES 01 76 61 47 01

DÉCHÈTERIE MONTIGNAC 05 53 51 60 82	
Horaires d'hiver (1er Septembre – fin Juin)	Horaires d'été (Juillet et Août)
Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00 Jeudi : 8h30 – 12h30 Samedi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00 Fermé le lundi	Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 7h00 – 14h00 Fermé le lundi

VÉOLIA TERRASSON - DÉPANNAGE PARTICULIER 05 61 80 09 02

CC Vallée de l'Homme 05 53 51 70 70

Service urbanisme 05 53 02 50 21

Guichet Unique .....05 53 51 70 79 / 05 53 06 06 47

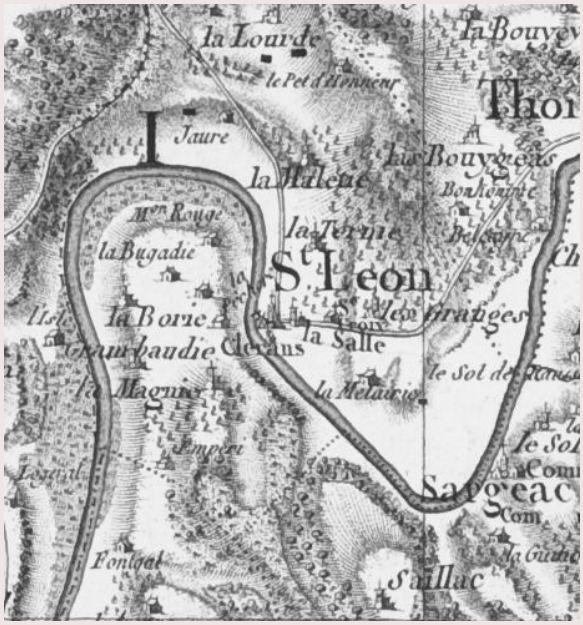

Illustrations extraites de l'inventaire du Patrimoine par Xavier PAGAZANI et Adrienne BARROCHE du service du Patrimoine et de l'Inventaire de Nouvelle Aquitaine.

Retrouvez l'intégralité de l'inventaire de Saint Léon sur www.inventaire-aquitaine.fr